
SAN JUAN -- Discussions du GAC : Codes de pays et de territoires à deux caractères au second niveau
Samedi 10 mars 2018 – 17h00 à 17h45 AST
ICANN61 – San Juan, Porto Rico

MANAL ISMAIL : Soyez les bienvenus encore une fois. Nous allons commencer le point 5 de l'ordre du jour qui a trait au codes de noms de pays et noms de territoires à deux caractères au second niveau. Nous avons 45 minutes à partir de 17:00 du samedi 10 mars. Je vous rappelle de vous présenter avant de parler pour la transcription.

Cette question fait partie des sujets que nous avons traités depuis quelque temps. Il y a de nouveaux représentants au sein du GAC et nous pensons que nous pourrions faire un petit résumé de ce que l'on a traité jusqu'à ce jour pour mettre à jour les représentants et définir les démarches à suivre. Fabien a fait un excellent travail, il a collecté toutes les questions traitées dans un seul document. Et maintenant, je passe la parole à Fabien.

FABIEN BETREMIEUX : J'appartiens à l'équipe de soutien au GAC. Je vous invite à aller à la page 7 du document d'informations. Voici donc la page 7 de ce document d'informations pour cette séance.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Je veux commencer par cette page pour être sûr que vous voyez tous clairement la portée de ces délibérations. Étant donné que les préoccupations des gouvernements à propos de cette question des codes de pays et des noms des territoires sont divisées en différents domaines conformément aux contrats et aux politiques de l'ICANN. Il y a différentes politiques et différentes procédures qui sont applicables à différentes catégories de ces noms.

Nous avons trois types d'identificateurs. Premièrement, les codes de pays à deux caractères, les codes de pays à trois caractères et les noms de territoires et de pays. Et nous faisons aussi la différence entre politiques, procédures et contrat au second niveau du DNS et au premier niveau. Il y a donc les codes de pays à deux caractères qui sont au second niveau – c'est-à-dire ce que vous voyez sur l'écran à droite – depuis 2016, après une résolution du 8 novembre, une résolution du Conseil d'Administration mise en œuvre par l'organisation ICANN en décembre. Et bien depuis ce moment-là, on peut habiliter l'utilisation de ces codes de pays dans certains nouveaux gTLD si on prend des mesures pour éviter des confusions avec les codes de pays.

Depuis que l'on a pris cette décision issue d'un long processus de discussions auxquelles ont participé le GAC et les gouvernements, il y a eu des préoccupations qui sont apparues.

Et le GAC les a abordées dans ses communiqués, plus récemment dans la réunion ICANN60 qui a repris la question. Tout cela est détaillé dans le document d'informations que je vous ai préparé, notamment dans la section 5.

Aujourd'hui, plusieurs collègues de l'organisation ICANN nous accompagnent au GAC pour nous présenter certains services que l'ICANN met à disposition des gouvernements qui ont des préoccupations par rapport à l'utilisation des codes de pays dans les gTLD pour répondre à des questions des membres du GAC à cet égard.

Ceci dit, je passe maintenant la parole à Laurent et à Akram.

LAURENT FERRALI :

Bonjour. J'appartiens à l'équipe de la participation gouvernementale de l'ICANN. Je vais faire un petit résumé des types de services que l'ICANN peut offrir aux membres du GAC pour répondre aux inquiétudes qui puissent apparaître à propos des codes de pays à deux caractères au second niveau. Vous avez déjà reçu cette information dans le document, justement, d'informations mentionné par Fabien.

L'organisation ICANN fournit deux types de services pour les membres du GAC. Le premier concerne la surveillance et le service de surveillance pour que les membres du GAC aient des

informations de l'enregistrement des codes à deux caractères au second niveau. Je serai le contact pour les demandes des membres du GAC. Nous avons pensé à fournir cette information après chacune des réunions du GAC au cours des réunions de l'ICANN, c'est-à-dire trois fois par an. L'idée est de vous aider au cas où vous auriez des questions, pouvoir vous aider et vous fournir les listes d'informations pour collaborer avec vous.

Et deuxièmement, le deuxième service que nous pensons vous fournir a trait au service. Comme par exemple, s'il y a un cas de confusion et vous avez des préoccupations à l'égard de cette confusion, l'ICANN peut vous donner du soutien. Premièrement, vous devez informer la situation et essayer de parvenir à une solution avec l'opérateur de registre concerné. Et en deuxième lieu, s'il y a toujours le problème, vous pourrez présenter une plainte auprès de nos collègues du département de conformité contractuelle de l'ICANN. Voici donc les deux types de services que nous allons offrir aux membres du GAC pour cette question des codes à deux caractères.

AKRAM ATALLAH :

Bonjour. Je vais essayer de parler avec l'accent français des collègues qui m'ont précédé. Merci de l'occasion d'aborder ce problème avec vous. Comme vous l'avez mentionné, c'est une question que l'on traite depuis longtemps.

Au préalable, certains membres du GAC nous présentaient le problème. Alors là, on leur fournissait une liste des enregistrements avec les enregistrement des codes à deux caractères pour un nouveau gTLD dans un ccTLD ou dans un gTLD. Nous allons évaluer la demande et si cela se répète, nous allons essayer d'automatiser le processus pour le faire d'une manière plus rapide.

Depuis quelques temps, ceci est fait et ce sont des obligations contractuelles que nous avons, c'est-à-dire les registres doivent réduire ce problème de la confusion. Et si l'on utilise le code à deux caractères dans un enregistrement au second niveau et si cela provoque une confusion avec un ccTLD, alors dans ce cas, vous pouvez présenter une plainte. Et cela sera traité avec l'équipe de la conformité contractuelle. Voici, c'est la deuxième colonne à droite de l'écran. On va vous fournir ce service de surveillance pour que vous voyiez comment ça se passe. Et s'il y avait des confusions, vous pourrez donc présenter une plainte auprès du département de la conformité contractuelle.

MANAL ISMAIL :

Pour la transcription, je veux dire que les orateurs précédents n'ont pas été bien identifiés. L'orateur précédent, c'était Akram Atallah. Merci à tous les trois de nous avoir présenté toutes ces informations.

Je crois que maintenant, nous pouvons commencer avec la séance de commentaires, de questions et réponses de nos collègues du GAC.

BRÉSIL :

Merci Manal, merci des présentations. Comme cela a été expliqué, c'est une question que l'on traite depuis longtemps et qui implique le GAC et d'autres parties de la communauté. Pourtant, on n'a pas mentionné que la décision adoptée par le Conseil d'Administration en 2016 implique une modification significative dans la manière modus operandi et cela n'a pas été communiqué de manière appropriée et n'a pas obtenu l'aval du GAC. Ceci a été présenté comme un fait accompli et maintenant, nous devons travailler avec ce qui apparaît au fur et à mesure.

Le GAC avait atteint le plein consensus sur les aspects de la procédure qui, selon le GAC, n'étaient pas conformes à la transparence et à la communication, question qui devrait être vraiment importante.

Pour ce qui est de la question de fond, bien évidemment, le GAC n'est pas arrivé à un consensus. Certains membres ont manifesté leurs préoccupations qui n'ont pas été partagées par d'autres membres.

Mais pour ce qui est de la question procédurale, il y a eu des inquiétudes. Je dois dire que je n'ai rien vu qui réponde de manière appropriée aux inquiétudes par rapport aux questions procédurales ou de fond. Les mesures d'atténuation proposées ont été considérées comme insuffisantes. Nous en avons parlé avec vous. On a présenté ces inquiétudes sur la fragilité des mesures proposées. Maintenant, on propose d'autres mesures et je dis respectueusement que je ne crois pas que ces mesures traitent les changements de base mis en œuvre de manière appropriée, tout au moins, pour quelque uns parmi nous. Ceci présente des inquiétudes mais on le présente comme un fait accompli.

Merci de la présentation mais ma délégation n'est pas satisfaite de la manière dont ces faits ont eu lieu. Je crois que cette question implique un changement significatif qui affecte notre fonctionnement qui a été changé de manière unilatérale par le Conseil d'Administration. Ceci affecte l'équilibre entre les noms génériques et les noms qui représentent des pays, c'est-à-dire les codes de pays. Et je répète encore une fois, cela a été fait de manière non légitime. Je regrette de dire cela. Merci.

MANAL ISMAIL :

Le Portugal.

GAC a présenté sa préoccupation dans son avis au Conseil d'Administration depuis plus d'un an. Et on peut dire qu'il n'y a pas d'action substantielle de la part du Conseil d'Administration. D'après le Conseil, les codes de pays à deux caractères au second niveau peuvent être utilisés par un registre. Et le registre doit informer le gouvernement correspondant pendant la période d'enregistrement concernée. Mais probablement, il y aura un grand nombre de codes de pays à deux caractères au second niveau qui seront habilités. Et le gouvernement correspondant peut ne pas être au courant de la situation. Alors je voudrais que l'ICANN donne des informations régulièrement au GAC et aux gouvernements concernés en leur donnant des informations sur l'utilisation de ces codes de pays à deux caractères au second niveau, c'est-à-dire que cela soit informé au gouvernement concerné de sorte à ce que ce gouvernement sache quoi faire. Merci.

MANAL ISMAIL : Merci monsieur Morris. L'Argentine au micro maintenant.

ARGENTINE : Merci madame la Présidente. Merci à Akram et aux collègues de leur présentation. Je crois que l'ambassadeur Benedicto ne pourrait mieux avoir dit les inquiétudes, non seulement du Brésil mais d'autres pays. Nous avons présenté les mêmes

préoccupations à propos de cette procédure, une procédure entre le GAC et l'ICANN. Et à la fin de 2017, cette procédure est disparue. Nous avons aussi remarqué la possibilité d'avoir un espace de dialogue pour pouvoir interagir avec l'ICANN et les membres du GAC qui ont des préoccupations à cet égard. Et si je me souviens bien, la réponse de l'ICANN a été positive du fait d'avoir cet espace de dialogue. Cependant, cela n'a jamais eu lieu et c'est vraiment une désillusion importante. Il faudrait penser de pouvoir parler des inquiétudes de plusieurs pays dans un futur. Ce serait vraiment très bienvenu.

MANAL ISMAILÈ

Merci l'Argentine. Nous passons la parole à la Chine maintenant.

CHINE :

Merci madame la Présidente. Je tiens à remercier Akram et Laurent de leur présentation. Pour ce qui est des codes de pays à deux caractères au second niveau, je crois que nous devrions aborder de manière appropriée les inquiétudes des membres du GAC. Toutefois, nous apprécions les enquêtes réalisées pour savoir les inquiétudes des membres du GAC concernés. Mais nous voyons pourtant que certains membres continuent à penser que les mesures d'atténuation sont insuffisantes, quelques uns des membres du GAC. Nous partageons ces

préoccupations, ces inquiétudes. Je veux donc réitérer les points de vue des orateurs précédents. Merci.

MANAL ISMAIL : La France.

FRANCE :

Merci de votre rapport mis à jour. Je ne dis pas que ce soit génial parce que ce sont des francophones qui l'ont fait mais en fait, il y a plusieurs réunions que nous parlons de la question, que nous abordons la question. L'initiative est bien parce que ça donne une plus grande clarté au GAC et fournit deux nouveaux services que l'organisation ICANN fournit justement au GAC. Et cela sert à aborder la question de l'utilisation des codes à deux caractères au second niveau. Peut-être vous pourrez le confirmer, s'il existe une page officielle dans le site web de l'ICANN pour que nous puissions voir quels sont les pays qui utilisent ces services, quel serait le lien qu'il faudrait utiliser pour que tous les pays puissent trouver facilement l'information à l'avenir, non seulement avoir un courrier électronique officiel mais aussi avoir une page officielle où l'on puisse accéder à l'information. Je vous remercie de l'initiative et je suis d'accord avec les propos du Brésil, de l'Argentine et de la Chine parce que cette initiative ne change pas le processus de l'organisation ICANN depuis quelques temps et cela a montré a des défaillances. Et nous

avons pu voir un manque de communication entre le GAC et l'ICANN. C'est vraiment une désillusion pour ces pays qui espéraient pouvoir utiliser d'autres mécanismes de notification ou d'authentification. Je vous remercie de l'initiative. Je trouve que c'est bien d'avoir cette information pour faire le suivi et que la communication entre le GAC et l'ICANN soit meilleure.

MANAL ISMAIL :

La Belgique maintenant.

BELGIQUE :

Merci madame la Présidente. Je vais parler en français. Je voudrais dire que nous regrettons ce précédent. Je ne me prononce pas sur la nouvelle procédure qui est mise en place qui est une procédure a posteriori. Je me prononce seulement sur le fait qu'on a discuté pendant longtemps sur une procédure entre nous et qu'on avait l'accord de l'ICANN de respecter cette procédure. Et donc je ne pense pas qu'on peut appeler ça un nouveau service. Je pense juste qu'on peut appeler ça l'abandon d'une procédure qui avait été acceptée par l'ICANN. Je trouve que c'est un précédent qui remet quand même en cause la confiance qui s'était instaurée sur ce point. Merci.

MANAL ISMAIL : Merci. D'autres questions ? Vous pouvez vous identifier s'il vous plaît ?

RWANDA : Merci madame la Présidente. Je suis le représentant du Rwanda. Je suis d'accord avec les propos du Brésil et de l'Argentine ; je donne mon soutien à ces propositions. Cela fait longtemps que nous abordons la question. Je crois qu'il faudrait qu'il y ait un mécanisme pour parvenir à une solution à cet égard. Nous disons toujours qu'il y a un manque de communication ou une mauvaise communication entre le GAC et l'ICANN et je crois que ce n'est pas le problème, mais que le problème est les procédures tel que les représentants du Brésil et de l'Argentine l'ont dit. Je crois qu'entre l'ICANN et le GAC... C'est-à-dire ils devraient discuter du problème de procédures et voir si cela a trait à la procédure ou à la communication. Merci madame la Présidente.

MANAL ISMAIL : Quelqu'un d'autre veut prendre la parole, merci. Le Royaume-Uni et puis Singapour.

ROYAUME-UNI : Je suis Paul Blaker du Royaume-Uni. Je suis conscient du fait que je suis un nouveau membre du GAC. Je n'ai pas trop

d'expérience sur le traitement de ce thème au cours des dernières années. Mais je veux de toute façon remercier Laurent et l'ICANN de cette information, surtout pour l'information qui nous a été donnée concernant les mesures pour éviter la confusion. Je ne sais pas si Laurent ou quelqu'un parmi le personnel de l'ICANN pourrait, disons, expliquer un peu plus quelles ont été les plaintes et les réclamations qui ont été effectuées jusqu'ici et si ces mesures pour résoudre ces confusions ont été prises et si la résolution a été satisfaisante. Ce serait peut-être utile de savoir comment fonctionnent ces mesures. Merci.

MANAL ISMAIL :

Merci le Royaume-Uni. Il y a Singapour et puis ensuite, vous pourrez répondre.

SINGAPOUR :

Je suis le représentant de Singapour et en premier lieu, je veux remercier l'équipe de l'information qui nous a été fournie sur ces services. Nous voulons aussi donner notre soutien aux autres pays qui ont parlé de cette fonction régulière. On a parlé de cette feuille Excel, mais je pense que ce n'est pas quelque chose de faisable parce que lorsqu'il me faut faire mes propres rapports pour mes propres organismes gouvernementaux, cela ne me m'est pas très utile. L'équipe technique de mon ccTLD a

essayé de créer un système d'écriture mais elle n'a pas l'autorité pour authentifier le fait que ce soit la liste correcte ou pas. On a la procédure à laquelle l'ICANN est parvenue à une décision. Je me fais l'écho ou Singapour se fait l'écho de tout ce qu'ont dit le Brésil et d'autres collègues sur la manière dont cela a changé. Je crois que c'est quelque chose qu'il faut améliorer lorsque l'on parle de la transparence parce qu'il pourrait y avoir d'autres problèmes dans l'avenir et il pourrait y avoir le même type d'inconvénients.

MANAL ISMAIL :

Merci Singapour. Je crois qu'il est évident qu'il y a eu un manque, une déconnexion dans ce processus et que l'équipe de direction a déçu bon nombre de membres qui ont exprimé leurs inquiétudes. Je crois que nous pourrions apprendre ; c'est un apprentissage à faire sur ce processus et il faut que nous trouvions des mesures de correction pour l'avenir. Je ne sais pas s'il y a des membres du personnel qui voudraient parler des questions qui ont été soulevées.

AKRAM ATALLAH :

Je vais d'abord répondre aux questions faciles. D'abord, nous n'avons reçu aucune réclamation pour des confusions jusqu'à présent. Je vous dirais qu'il faut que vous vous adressiez à l'équipe de conformité contractuelle et c'est eux qui ont le

registre de toutes ces réclamations qui pourraient avoir eues s'il y en a eues.

Par rapport à la question dont on pourrait améliorer la manière dont on fournit l'information aux membres du GAC, nous le faisons de manière manuelle et lorsqu'il y a une demande plus importante, nous allons essayer de le faire de manière automatique, comme la France l'a proposé aussi. Il faudrait peut-être créer un site web permanent avec une mise à jour pour que les gens puissent s'enregistrer là. Mais cela nous prendra un certain temps de voir la manière dont on pourrait l'organiser.

Nous nous sommes engagés aussi à vous aider à voir ce qui se passe par rapport à ces codes à deux caractères et leur visibilité.

Par rapport à la mise en œuvre ou cette rupture dont vous avez parlé, merci au Brésil de l'avoir mentionnée. Nous nous sommes engagés à améliorer les processus avec le GAC pour qu'il n'y ait pas de surprise. Et je vous demande de m'excuser de ne pas avoir été présent ou engagé avec le GAC dans une étape plus précoce pour voir comment ce processus se déroulait. Il faut voir, donc, comment nous pourrions avoir une communication qui soit plus fluide dans les deux sens pour que vous ayez pu recevoir cela en temps utile et que vous ayez pu nous présenter vos commentaires avant la mise en œuvre d'une quelconque mesure. Mais je m'engage à en parler avec mon collègue [Tarek]

pour voir comment nous pouvons donc travailler avec le GAC en collaboration et formuler un processus qui soit pertinent pour tous dans le domaine de la communication. Merci beaucoup.

MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Akram. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres commentaires ? Le Portugal s'il vous plaît.

PORTUGAL : Je vais parler anglais parce qu'il me semble que la traduction n'a pas été celle à laquelle je m'attendais. Je crois que l'on n'a pas encore répondu à la valeur-ajoutée que l'ICANN a trouvée à ces codes au second niveau.

AKRAM ATALLAH : Merci pour la question. Je ne vois pas trop quelle est la valeur du respect de la conformité contractuelle. Ce n'est pas que l'ICANN voulait libérer ces codes. Ceci faisait partie du contrat avec tous les nouveaux registres. Il y a deux manières de libérer le contrat. C'est une procédure, la première, avec le GAC où les pays adoptent le processus. La deuxième manière ou la deuxième modalité concernait le fait que l'on voit comment on pouvait appliquer les mesures d'atténuation pour la confusion. Lorsqu'il y a une assistance sur la libération de ces codes à deux caractères, nous avons pensé qu'il fallait travailler sur un

processus d'atténuation qui soit uniforme pour tous les nouveaux gTLD, de telle manière que chaque nouveau gTLD s'occupe de sa propre atténuation. Voilà, donc, la deuxième modalité de travail pour libérer ces codes à deux caractères. Excusez-nous si cela n'a pas été clair pour le GAC mais cela faisait partie du contrat qui avait été adopté et approuvé par le Conseil d'Administration en 2012 ou même en 2011, je pense.

MANAL ISMAIL : Merci le Portugal. Le Brésil.

BRÉSIL : Je crois qu'on a beaucoup parlé, on a dit beaucoup de choses à cet égard et je ne voudrais pas répéter cela. Mais l'une des choses sur lesquelles je voudrais enfin attirer votre attention, l'attention de mes collègues et du Conseil d'Administration de l'ICANN, il se pourrait qu'il n'y ait aucune réclamation jusqu'ici comme on l'a dit. Mais maintenant, c'est à la charge des pays de s'occuper d'identifier les problèmes qui pourraient se produire. Moi, j'ai mentionné que nous avons eu une réunion avec vous monsieur, avec Akram, lors d'une réunion – je ne me rappelle pas exactement laquelle – mais il y avait quelques gTLD qui avaient demandé l'utilisation de .br au second niveau. Alors comment peut-on présenter une réclamation si on n'est pas au courant de ce qui se passe maintenant ? Et donc maintenant,

c'est au gouvernement de surveiller ou de suivre un nombre assez important de nouveaux gTLD qui sont en usage et évaluer ceci, évaluer chacune des cases. C'est quelque chose qui nous inquiète parce que nous ne savons pas exactement comment le faire. Voilà pourquoi il n'y pas peut-être pas de réclamation. Le fait qu'il n'y ait pas de réclamation ne signifie pas que le problème ne se pose pas.

Comme on l'a dit, il y avait deux manières de le faire. Dans la première, il fallait se mettre d'accord, trouver un consensus pour aborder cela. Et ensuite, il y a eu un changement dans la manière où l'on faisait les choses. Je regrette d'avoir à le dire mais j'ai l'impression que ce n'était pas transparent et que la communication n'était pas bonne. Et il est naturel qu'il y ait cette réaction parce que ce n'est pas la première fois que nous en parlons. Les rôles, la confiance, ce climat, cette ambiance de participation et de contributions mutuelles ne semblent pas être les mêmes. Je ne suis pas très sûr, sur la base de la réponse que vous nous donnez, je ne suis pas très sûr du fait qu'il y ait des choses à faire. Les contrats ont déjà été signés, ils sont là, nous ne pouvons pas faire marche arrière.

Pour répondre au Portugal, peut-être il me semble que l'un des points qui ont peut-être changés, enfin, ce qui a peut-être rajouté de la valeur à ces nouveaux gTLD. C'est que cela les rend plus intéressants. C'est peut-être un résultat concret à cette

valeur rajoutée. Et la délégation de ce nouveau gTLD pourrait aussi être également intéressante. Je ne sais pas. Mais ceci a changé la manière dont nous avons travaillé jusqu'ici et je crois que cela a eu des résultats ou des conséquences par rapport à ce qui est de la confiance.

MANAL ISMAIL :

Merci le Brésil. Il y a d'autres demandes de parole. La France s'il vous plaît.

FRANCE :

Merci Manal. Après avoir entendu de nombreux pays aborder la question, il me semble que nous devons essayer de parvenir à un résultat positif, aussi bien pour l'organisation de l'ICANN que pour le GAC. Je crois que ce serait intéressant d'avoir une page web tout à fait disponible. Cette idée d'Akram est intéressante. Je crois que nous pouvons inclure ceci dans notre avis au Conseil d'Administration. Et il faut aussi que nous ayons un rapport mis à jour sur ceci pour la réunion de Panama.

Je pense aussi que cette page web et ces deux services qui ont été mentionnés par l'ICANN ainsi que le Royaume-Uni l'a dit aussi, en ce qui concerne les mesures d'atténuation et les réclamations qui ont été enfin présentées et l'efficacité de ces

mesures pour voir peut-être, donc, ce qui est à notre disposition et comment nous pouvons aller de l'avant. Merci.

MANAL ISMAIL : Merci la France. Le Maroc puis l'Argentine. Le Maroc s'il vous plaît.

MAROC : Je rejoins les préoccupations des autres intervenants concernant comment régler la question lorsqu'il y a un nom de domaine de pays qui est enregistré dans le deuxième niveau. Là, c'est une problématique de procédures parce que comme le cas que je viens de détecter pour le MA – c'est la nom de mon pays – donc je viens de voir qu'il est déjà enregistré au niveau d'un nom de domaine .com. Alors comment pour nous, en tant que pays qui n'ont pas beaucoup de moyens pour observer et pour surveiller leur nom au deuxième niveau, faire pour protéger ces noms ? Et quelle est la résolution de l'ICANN dans ce cas de figure ? Merci beaucoup.

MANAL ISMAIL : Merci le Maroc. L'Argentine maintenant, s'il vous plaît.

niveau impliquant certains droits du gouvernement au contrôle de ces codes. En fait, je suis l'un des membres du GAC avec d'autres qui... Enfin, je me trouve parmi ces membres du GAC qui n'avons rien dit parce que ceux qui ont des inquiétudes les ont déjà manifesté.

Au point de vue des Pays-Bas, le code de pays au premier niveau est très important et cela ne peut être libéré qu'une seule fois et c'est pour l'internet tout entier. Mais au second niveau, ce n'est pas aussi évident. Au second niveau, les domaines, par exemple NL, peuvent être utilisés dans plusieurs pays pour beaucoup de noms de marques. Donc cela ne concerne pas les Pays-Bas dans ce cas particulier. C'est deux caractères : NL, NO, PE ou IT ou n'importe quoi. Cela peut représenter beaucoup beaucoup de choses. Il faut donc que nous considérions le problème de notre point de vue. Je ne sais pas si le GAC peut avoir une certaine propriété sur ces codes.

MANAL ISMAIL :

Merci les Pays-Bas. Je voudrais voir s'il y a quelqu'un d'autre qui a demandé à avoir la parole. Bien. Nous approchons de la fin de cette séance. Je voudrais donc résumer les positions qui ont été présentées à cet égard. Nous avons entendu plusieurs gouvernements exprimer leurs inquiétudes par rapport à cette situation. Il y en a qui présentent une opinion positive mais

J'entend dire qu'il y a des fortes inquiétudes et qu'elles sont nombreuses à cet égard.

Je crois que nous sommes d'accord en ce sens qu'il y a eu une déconnexion pendant le déroulement de ce processus. Nous essayons de travailler ensemble pour trouver des mesures correctives. Pour pouvoir avancer de manière constructive, il faut que nous parlions de deux aspects. L'un deux concerne la question de fond, le contenu; et l'autre qui concerne le processus.

Par rapport au contenu, comme on l'a dit, comme notre collègue de France l'a suggéré, il faudrait bien avoir une seule place, ce lieu en ligne où tous les membres du GAC pourraient faire un suivi du thème et bénéficier du reste des services qui sont proposés, comme celui de la surveillance, le monitoring.

Quant aux processus, il y a certaines questions que nous devons apprendre. Nous sommes d'accord en ce sens que nous pouvons travailler en collaboration et nous mettre d'accord en collaboration pour éviter d'avoir à répéter cette expérience.

J'essaie de résumer toutes les positions qui ont été présentées. Et je serais très heureuse d'écouter vos commentaires avant de clore cette séance. Est-ce que vous pensez que ce résumé est approprié, pertinent ?

qu'il fallait prendre une autre mesure pour remédier à cette confusion, on peut présenter cela aux registres ou aux titulaires de registre. Et ils pourraient donc avoir une proposition de réponse. Mais c'est le département de la conformité contractuelle qui va en décider.

MANAL ISMAIL :

Merci beaucoup Akram. Merci beaucoup à la représentante de l'Argentine. Quelqu'un d'autre voudrait-il prendre la parole ? Si personne d'autre ne demande à avoir la parole, je veux remercier Akram, Fabien et tous les collègues qui ont partagé leur point de vue et leurs inquiétudes. Et nous allons clore la séance sur les codes de territoires et de pays à deux caractères au second niveau. Donc nous allons considérer cette séance close. Et dès que nous aurons fini sur certains détails techniques, nous allons aborder la prochaine séance de cette réunion d'aujourd'hui.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]